FICHE D'INSCRIPTION PAR ADHÉRENT
CNBV 2019/2020

à remplir en majuscules

Nom de l'adhérent			Prénom de l'adhérent
Sexe	**Date de naissance**		**Nationalité**
Groupe sportif	**Montant cotisation**	**Réduction**	**Certificat médical**
Nom de la mère			**Prénom de la mère**
Nom du père			**Prénom du père**
Adresse complète			
Code postal			**Ville**
Adresse email			
Téléphone domicile	**Téléphone portable**		**Téléphone professionnel**

*** -20 € par personne supplémentaire de la même famille**

Modalité de paiement			MONTANT
Coupons sport (nombre de coupons ……. d'un montant unitaire de …….€			
Chèques vacances (nombre de chèques ……. d'un montant unitaire de …….€			
PASS REGION (joindre la photocopie recto verso de la carte)			
Chéquiers Jeunes 01 : 2 chèques de 5 €			
Espèces (demander un reçu immédiatement)			
Chèques	1 seul chèque à encaisser autour d'Octobre 2019		
	Plusieurs chèques	Chèque N°1 à encaisser en Octobre 2019	
		Chèque N°2 à encaisser en Novembre 2019	
		Chèque N°3 à encaisser en Décembre 2019	
		Chèque N°4 à encaisser en Janvier 2020	
TOTAL A ENCAISSER:			€

CNBV, Village des Associations - 738 rue des Jonquilles 01200 Bellegarde/Valserine
https://www.cnbv-nageursbellegarde.com/

Aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année, quelque soit le motif ou lors d'un arrêt anticipé

Autorisations diverses

Règle de conduite: Les parents ont l'obligation de s'assurer qu'il y ait un entraîneur ou un parent responsable avant de laisser leur enfant à la piscine (renseignement à prendre à l'accueil).

Rappel: Parents et enfants se conformeront aux règles d'accueil du centre aquatique dans le bassin.

Les parents s'engagent à se tenir informés des activités du club en consultant le tableau d'affichage, en lisant les avis remis aux enfants et en consultant le site internet (www.cnbv-nageursbellegarde.com).

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets précieux ou autres (portable, vêtements, carte d'entrée….).

Tout adhérent autorise le C.N.B.V à communiquer au gestionnaire du centre aquatique, ses noms, prénoms et date de naissance en respect avec les principes de la loi informatique et libertés.

Droit à l'image: Tout adhérent autorise le CNBV à utiliser les images prises à l'occasion de sa participation dans toutes les activités ou manifestations (entraînements, compétitions ou autres), et diffuser les prises d'images ou de paroles sur tous les supports (photos, films, site du club…) dans les lieux publics ou privés.

Déplacements: Tout membre pratiquant ou dirigeant qui utilisera sa voiture personnelle afin de se rendre seul ou accompagné d'autres membres de l'association à des manifestations sportives le fera sous sa propre responsabilité. Le CNBV ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des accidents survenus lors de ces déplacements ou des accidents survenus lors des déplacements en mini-bus.

***

Autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné(e), Mr, Mme, …….

Responsable légal de ……

- Déclare avoir pris connaissance du règlement interne du club
- Autorise mon enfant désigné ci-dessus à pratiquer la natation, dans l'optique de participer si possible à des compétitions dans le cadre du CNBV.
- Autorise les dirigeants et les éducateurs à prendre toutes les mesures en cas d'incidents ou d'accidents y compris l'hospitalisation qui pourraient survenir lors des entraînements, des compétitions, des stages ou autres..

Fait à ……, Le ……..

Signature des parents précédée de la mention « lu et approuvé »

Autorisation de transport pour l'année 2019/2020

A l'occasion des déplacements du **CNBV**

Je soussigné (N*om, Prénom*) …….

(*Adresse et téléphone*) …….

Père-mère-responsable légal de : (*Nom, Prénom*) …….

☐ Autorise l'association à organiser le transport de celui-ci par l'entraineur ou des parents bénévoles

☐ N'autorise pas l'association à organiser le transport de celui-ci par l'entraineur ou des parents bénévoles

Fait à …….. Le ……..

Signature du représentant légal, précédée de la mention « lu et approuvé »

Charte du nageur

Réussite sportive et convivialité entre tous

Le club demande à tous (nageurs, entraîneur, parents) de la respecter. La charte signée en début de chaque saison sportive représente un engagement moral de la part de l'adhérent. Elle servira, tout au long de la saison sportive, de référence et permettra de définir en permanence la qualité de l'engagement des signataires. De ce fait le non respect d'une des règles fera l'objet d'un entretien visant au rappel des engagements.

Les pratiques sportives, au même titre que les pratiques culturelles, contribuent à l'épanouissement du jeune et à son intégration sociale.

Le sport est reconnu comme étant un moyen d'enrichissement physique mais aussi moral, culturel, intellectuel. Il est source de plaisir et d'accomplissement personnel. Il représente une contribution originale à la formation citoyenne, en particulier au sein de l'association sportive.

Les nageuses et nageurs

- Je me déchausse dans le hall afin de respecter la propreté des vestiaires
- J'arrive aux entrainements avant l'heure pour me déshabiller, me doucher et être au bord du bassin dès le début de la séance
- Je me présente à chaque entrainement avec tout mon matériel en état (maillot de bain, bonnet, et lunettes) et je me fais cocher sur les feuilles de présence
- Pour des raisons de sécurité et lorsque la piscine n'est pas ouverte au public, il est interdit de se mettre à l'eau si l'entraîneur n'est pas présent
- J'écoute attentivement les consignes en silence, et je les respecte
- Je participe à toutes les compétitions pour lesquelles mon entraineur m'a engagé
- Je reste à l'intérieur de l'enceinte de la piscine (pour les enfants mineurs) en attendant mes parents

En tant que nageur dans le club CNBV, j'ai conscience que je suis acteur à part entière de la vie de mon association.

Hygiène de vie

S'inscrivant dans un développement harmonieux de l'individu nous donnons quelques conseils concernant l'hygiène de vie. Cette préoccupation est primordiale puisqu'elle concerne la santé à court et moyen terme. Elle a pour ambition d'aider les jeunes nageurs à prendre de bonnes habitudes (notamment alimentaires) qu'ils pourront garder dans leur future vie d'adulte.

J'équilibre mon alimentation en réduisant les sucres, les graisses et les boissons sucrées et gazeuses.
Je prends soin de ma récupération en me couchant tôt.
Je prends soin de mes affaires personnelles, de mon sac et de mon matériel : les rincer et les sécher.

Pour être respecté(e), je respecte les autres

- Je suis poli(e) et courtois (se) tant dans ma piscine qu'à l'extérieur
- Je suis respectueux de mon entraineur, des éducateurs, des membres du bureau, des parents et des autres nageurs (pas de mise à l'écart, moqueries…)

- Je préviens de mes absences
- J'aide à installer ou à ranger le matériel (entraînements et compétitions à domicile)
- Je ne prends pas de produit dopant

Les parents

Le CNBV n'est pas une entreprise ni un service municipal mais une association qui ne peut vivre sans ses adhérents.
L'adhésion au club implique pour les parents (et/ou les licenciés(es)) un minimum de discipline et une participation aux activités organisées par votre club comme :

- S'assurer que la séance de natation a bien lieu avant de laisser le ou les enfants seuls à la piscine
- Se déchausser dans le hall afin de respecter la propreté des gradins
- Je récupère mon ou mes enfants à l'heure après l'entrainement ou au retour des compétitions. Si je prévois un retard supérieur à 10 minutes (pour les enfants mineurs) je préviens par téléphone l'un des responsables du club
- Aide et soutien à l'organisation des compétitions organisées par le club et aux sorties à l'extérieur
- Si votre enfant mineur quitte l'enceinte de la piscine sans avoir prévenu, il n'est plus sous notre responsabilité

Formulaire

Je soussigné(e)

Reconnais avoir pris connaissance de la charte.

Fait à , le

Signature de la mère Signature du Père Signature du nageur

Assurance

- A lire, remplir et signer -

Nom du licencié : _____

Je soussigné(e), _____déclare avoir :

Nom et Prénom du demandeur ou du représentant légal

- Reçu et pris connaissance des notices d'information afférentes aux garanties de base attachées à ma licence Fédération Française Handisport et de leur coût,
- Reçu et pris connaissance du bulletin d'adhésion « SPORTMUT » permettant de souscrire personnellement des garanties complémentaires à l'assurance « accidents corporels de base » auprès de la Mutuelle des Sportifs.

Garantie de base Individuelle Accident :

☐ **OUI**, je souhaite bénéficier de la garantie « Individuelle Accident » comprise dans ma licence FF HANDISPORT

☐ NON, je renonce à bénéficier de la garantie « Individuelle Accident » et donc à toute couverture en cas d'accident corporel. (Coût remboursé en cas de refus : 1,28 € TTC)

Garanties complémentaires « SPORTMUT HANDISPORT » :

☐ **OUI**, je souhaite souscrire une option complémentaire. Dans ce cas, je m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur, en remplissant le formulaire de souscription correspondant et en le retournant à la Mutuelle des Sportifs en joignant un chèque à l'ordre de celle-ci du montant de l'option choisie.

☐ NON, je ne désire pas souscrire d'option complémentaire.

Fait le : _ _ / _ _ / _ _ _ _

A : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Signature :

GROUPE MDS
Mutuelle des Sportifs

SPORTMUT

Contrat collectif de prévoyance complémentaire
au bénéfice des licenciés de la Fédération Française Handisport

Handi Sport
FÉDÉRATION FRANÇAISE

DEMANDE D'ADHESION

(l'adhérent est toujours l'assuré) Date limite de l'adhésion : 65ème anniversaire

Assuré : M. ☐ Mme ☐ Melle ☐

Nom : _____ Nom de Jeune Fille : _____

Prénoms : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Date de naissance : _____

Profession (nature exacte) : _____ Téléphone : _____

Association ou structure par laquelle ou au titre de laquelle le régime de base a été souscrit : _____

Je soussigné(e) déclare avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information du contrat "SPORTMUT" ayant pour objet de proposer des garanties complémentaires en cas de dommage corporel suite à un accident de sport en sus du régime de prévoyance de base dont je suis déjà bénéficiaire auprès de la M.D.S.

J'ai décidé ☐ d'adhérer à SPORTMUT
☐ de ne pas y adhérer

Je déclare pratiquer les sports suivants :

_____

Désignation du bénéficiaire en cas de décès de l'assuré :

☐ mon conjoint non divorcé, non séparé de corps par jugement, à défaut par parts égales mes enfants nés ou à naître, à défaut mon concubin notoire ou mon partenaire lié par un pacte civil de solidarité, à défaut mes héritiers légaux, à défaut le Fonds National de Solidarité et d'Actions Mutualistes.

☐ Autres dispositions : _____

FORMULE DE GARANTIES CHOISIE	COTISATION ANNUELLE € TTC
Formule A : A 1 ☐ A 2 ☐ A 3 ☐ A 4 ☐	(correspondant au choix retenu)
Formule B : B 1 ☐ B 2 ☐ B 3 ☐ B 4 ☐	
☐ Autres choix : _____	Sera déterminée après consultation de la M.D.S.

Je suis informé(e) que la loi du 6 janvier 1978 "Informatique et Liberté" me donne le droit de demander communication et rectification de toutes informations me concernant qui figureraient sur tout fichier de la Fédération ou de l'Association ou de la M.D.S. Ce droit d'accès et de rectification peut être exercé à l'adresse de la M.D.S. indiquée ci-dessous.

Fait à _____, le _____

Signature de l'adhérent*
* faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"

Adhérente MUTUALITÉ FRANÇAISE

Mutuelle des Sportifs
Mutuelle régie par le Code de la Mutualité et soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité
Mutuelle immatriculée au répertoire Sirène sous le numéro siren n° 422 801 910
2-4, rue Louis David - 75782 Paris cedex 16 - Tél. : 01 53 04 86 86 - FAX : 01 53 04 86 87

SPORTMUT

Contrat collectif de prévoyance complémentaire
au bénéfice des licenciés de la F.F. Handisport

NOTE D'INFORMATION

En adhérant à SPORTMUT vous pouvez bénéficier de garanties complémentaires en cas d'incapacité temporaire totale de travail, d'invalidité permanente totale ou partielle ou de décès résultant d'un accident survenu pendant la pratique du ou des sports déclarés sur la demande d'adhésion :

UN CAPITAL EN CAS D'INVALIDITE PERMANENTE TOTALE OU PARTIELLE :

Le capital que vous choisissez est le capital maximal versé en cas d'invalidité égale à 100%. Ce capital est réduit lorsque le taux d'invalidité est inférieur à 100%. **Aucun capital n'est versé pour un taux d'invalidité inférieur ou égal à 5%.**

DES INDEMNITES JOURNALIERES EN CAS D'INCAPACITE TEMPORAIRE TOTALE :

Garantie ne pouvant être souscrite que si vous exercez une activité professionnelle rémunérée régulière.

Les indemnités vous sont versées mensuellement à terme échu, dans la limite de la perte de revenus réelle et du montant de garantie souscrit (sous déduction des indemnités versées par le(s) régime(s) de prévoyance et de celles attribuées au titre de la loi sur la mensualisation et de la convention collective applicable), après une période ininterrompue d'arrêt total de travail appelée période de franchise (30 jours). **La période de franchise n'est pas indemnisée.** La durée d'indemnisation est de 365 ou de 1095 jours selon votre choix.

Quelle que soit la durée d'indemnisation choisie, l'indemnité journalière cesse d'être versée à la date de consolidation de votre état de santé.

Vous ne pouvez choisir un montant de garantie qui vous ferait bénéficier en arrêt de travail de ressources supérieures à celles dont vous disposez en période d'activité.

Un justificatif de revenus est exigé.

UN CAPITAL DECES : qui sera versé au bénéficiaire désigné.

MODALITES D'ADHESION

Des formules de garanties pré-tarifées vous sont proposées ci-dessous.

Si l'une de ces formules vous convient, vous pouvez remplir la demande d'adhésion et l'adresser à la M.D.S. accompagnée de votre règlement. A réception la M.D.S. vous adressera un certificat d'adhésion accompagné des conditions générales du contrat SPORTMUT. Vous disposerez alors d'un délai de 40 jours pendant lequel vous pourrez renoncer à votre adhésion. Passé ce délai votre adhésion deviendra définitive.

FORMULE	Capital Décès	Capital Invalidité (100 % IPP)	Indemnités Journalières	Cotisation Globale Annuelle SPORTMUT : I	Cotisation Globale Annuelle SPORTMUT : II	Cotisation Globale Annuelle SPORTMUT : III	Cotisation Globale Annuelle SPORTMUT : IV
A1*		30.489,80 €		6,30 €	8,30 €	24,50 €	69,80 €
A2**	15.244,90 €	30.489,80 €		7,70 €	9,70 €	32,70 €	112,50 €
A3	15.244,90 €		7,62 €	17,70 €	24,90 €	34,40 €	116,30 €
A4	15.244,90 €	30.489,80 €	7,62 €	20,60 €	29,80 €	55,50 €	182,70 €
B1*		60.979,61 €		9,30 €	13,20 €	45,60 €	136,30 €
B2	30.489,80 €	60.979,61 €		12,00 €	16,00 €	62,00 €	221,50 €
B3	30.489,80 €		15,24 €	32,00 €	46,50 €	65,40 €	229,20 €
B4	30.489,80 €	60.979,61 €	15,24 €	38,00 €	56,40 €	107,60 €	362,10 €

CLASSEMENT DES SPORTS

SPORTMUT I :
Activités Culturelles et Artistiques, Aquagym, Athlétisme (sauf Triathlon et Pentathlon moderne), Aviron, Badminton, Ballon au Poing, Base-Ball, Basket, Billard, Boules, Boxe amateur, Boxe Française, Course d'orientation, Culture Physique, Danse et Expression Corporelle, Escrime, Flag, Football, Golf, Goshindo, Gymnastique, Hand-Ball, Haltérophilie, Jeu de Paume, Judo, Karaté, Longue Paume, Lutte, Majorettes, Moving, Natation, Nin Jutsu, Nunchaku, Pelote Basque, Quilles et Bowling, Randonnées Pédestres, Sauvetage et Secourisme, Scoutisme, Skate-Board, Ski-Nautique, Squash, Surf, Tennis de Table, Tennismen Footballeurs, Tir, Tir à l'Arc, Trampoline, Voile, Volley-Ball, Yoga.

SPORTMUT II :
Canoë-Kayak, Football Américain, Kick Boxing, Patinage sur Glace, Pêche en Mer, Plongée, Rugby.

SPORTMUT III :
Bicross, Cyclisme, Cyclotourisme, Equitation, Hockey sur Glace, Mountain Bike, Penthatlon Moderne, Planche à voile, Ski, Surf des Neiges, Triathlon.

SPORTMUT IV :
Alpinisme, Automobile, Bobsleigh, Canyonning, Escalade, Luge, Moto, Motonautisme Spéléologie, Sports Mécaniques, Varappe.

Ces cotisations tiennent compte des taxes en vigueur.
(*) Options réservées aux mineurs âgés de moins de 12 ans
(**) Seule formule pouvant être accordée aux personnes âgées de plus de 60 ans et moins de 65 ans
Les cotisations sont annuelles. Le non renouvellement de la cotisation par l'assuré met fin de plein droit à l'adhésion 40 jours après le terme principal de la dernière échéance.

Ce contrat est régi par le Code de la Mutualité.

MDS - Disque O - FF H - 11/12